

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Béton armé propre

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Context: Il s'agit de déchets inertes de construction et des gravats provenant essentiellement de travaux de démolition.

CONDITIONS

Autorisé:

- Dimensions max.: 1 mètre
- Béton non armé
- Métaux de diamètre max. < 10mm.

Non autorisé:

- Terre et fines
- Plaques d'amiante (eternit), amiante libre, matériaux d'isolation, roofing
- Produits non-inertes tels que le bois, papier et carton, isolation, caoutchouc, déchets ménagers, plaques de plâtre, déchets de chaux
- Produits dangereux et toxiques
- Asphalte, béton cellulaire
- Corps étrangers qui peuvent gêner le recyclage et le traitement

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Déchets de construction et de démolition
- Bâtisac
- Briquillons mixtes

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.